

INFO PRESSE

Un nouveau portail plus complet et plus ergonomique au service des familles toulonnaises



Mis en service le 18 mars prochain, le nouveau portail familles de la Ville de Toulon a pour objectif de simplifier et de faciliter les démarches des familles, tout en leur permettant d'avoir une réponse rapide à toutes les questions relatives à leurs différentes inscriptions (crèche, école, activités périscolaires ou sportives), aux paiements de leurs factures, mais aussi de recevoir des alertes en cas de désistements dans les centres de loisirs souhaités.

Simplification et rapidité : le nouveau portail familles que la Ville de Toulon met en service ce lundi 18 mars va permettre aux familles toulonnaises d'accomplir toutes les démarches concernant leur(s) enfant(s) : inscription en crèche, à l'école, aux activités périscolaires, à la cantine, en centre de loisirs tout en ayant une réponse immédiate à leur demande. Cet espace numérique, disponible 7j/7, 24h/24, sera accessible depuis le site internet ou à l'adresse suivante : portail-familles.toulon.fr.

Les informations des enfants ayant fréquenté une structure municipale durant l'année scolaire 2023 / 2024, seront intégrées dans ce nouveau portail familles. Les parents n'auront qu'à générer un nouveau mot de passe pour vérifier leurs données personnelles, les corriger le cas échéant, puis accéder au bouquet de services.

À compter de ce 18 mars, les premières inscriptions dans une école toulonnaise, à savoir les entrées en 1^{er} année de maternelle, se feront à partir de la plateforme portail-familles-toulon.fr. Ces modalités s'appliqueront aussi pour les nouveaux arrivants ou en cas de déménagement.

Ce nouvel outil numérique sera ouvert aux inscriptions en crèche à partir du 3 juin et aux activités sportives à partir du 29 juillet. Les modalités pour les stages de printemps et d'été restent inchangées.

Quelles sont les démarches concernées ?

- Inscription des enfants dans les écoles dont ils dépendent
- Inscription des enfants aux activités périscolaires
- Inscription des enfants en centres de loisirs les mercredis et lors des vacances scolaires
- Inscription des enfants et des adultes aux activités sportives proposées par la commune
- Paiement des factures en ligne
- Réservation des différentes activités ou leur annulation dans les délais impartis par la Ville

2024

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON



Quels sont les avantages de ce nouveau portail familles ?

- Réponse immédiate aux différentes inscriptions et réservations
- Possibilité d'effectuer toutes les démarches de façon dématérialisée et à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit
- Dématérialisation des factures
- Possibilité de recevoir une notification en cas de désistement dans le centre de loisirs souhaité
- Délais de réservation ou d'annulation plus courts

Comment faire ?

- Création d'un profil Famille unique qui servira pour l'ensemble des inscriptions aux différentes activités.
- Demande d'inscription pour une ou plusieurs activités (périscolaire, sportives, etc.)
- Réservation des périodes ou des jours souhaités
- Annulation en ligne aux dates indiquées

Contacts presse :

Valérie MONDONE

Adjointe au Maire en charge du Pôle famille (Jeunesse, seniors, liens intergénérationnel)

06 30 49 18 30

Laurent BONNET

Adjoint au Maire des Sports, de la Santé et du Bien-être

06 78 74 69 14

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON



INSCRIPTIONS POUR VOS ENFANTS

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école, aux activités périscolaires (matin, soir et restauration), dans un accueil de loisirs, en crèche ou aux activités sportives ?

1

Connectez-vous sur
le Portail Familles
de la ville de Toulon

www.portail-familles.toulon.fr



2

Votre enfant est **déjà inscrit** pour l'année 2023/2024 :

Votre enfant n'est **pas inscrit** pour l'année 2023/2024 :

Connectez-vous sur le Portail Familles avec votre identifiant (adresse mail) et **générer un nouveau mot de passe** en cliquant sur « Mot de passe oublié ». Vous accéderez à l'ensemble de vos démarches.

Créez un compte sur le Portail Familles et puis générer votre Dossier Famille. Une fois validé par la Ville, vous accéderez à l'ensemble des démarches.

3

École

Inscriptions pour les enfants entrant en 1^{er} année de maternelle, pour les nouveaux arrivants et en cas de déménagement.

Pour les enfants de grande section passant au CP, veuillez vous rapprocher du directeur de l'école maternelle.

À partir du 18 mars

Activités périscolaires

Inscription pour les temps du matin, du soir et de la restauration scolaire. Après validation par le service Accueil des Familles, vous pourrez réserver l'ensemble des temps souhaités.

À partir du 18 mars

Accueil de loisirs

Inscription pour les mercredis de l'année scolaire 2024/2025. Après validation par le service Accueil des Familles, vous pourrez réserver le centre et les jours souhaités.

Attention : Les modalités d'inscriptions pour les vacances d'été 2024 restent inchangées.

Inscriptions partir du 18 mars
Réservations à partir du 3 juin

crèche

Démarches ouvertes sur le portail à partir du mois de juin.

À partir du 3 juin

Activités sportives

Inscriptions pour les activités dès la rentrée scolaire à partir du mois de juillet.

Attention : Les modalités d'inscriptions pour les stages de printemps et d'été 2024 restent inchangées.

À partir du 29 juillet